

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 28 (1936)
Heft: 10

Rubrik: Politique financière

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 27.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Modifications de l'intérêt en 0/0 :	Bons de caisses	Epargnes et dépôts	Dépôts hypothécaires
1931	—0,19	—0,43	—0,32
1932	—0,24	—0,33	—0,21
1933	—0,25	—0,11	—0,22
1934	—0,15	—0,06	—0,04
1935	—0,09	—	—0,05

Le recul du taux de l'intérêt a presque complètement cessé. De nombreuses banques l'ont relevé en 1935 déjà (ce mouvement s'est poursuivi en 1936). En ce qui concerne les bons de caisses, la baisse enregistrée dans la statistique est due avant tout au fait que de nombreuses obligations à intérêt élevé ont pu être remboursées ou converties. La statistique pour 1936 indiquera certainement une hausse des taux d'intérêt.

Politique financière.

Les subventions fédérales en 1934.

L'Office fédéral de statistique publie depuis quelque temps chaque année les chiffres concernant les subventions fédérales. Les chiffres publiés récemment pour l'année 1934 sont d'autant plus intéressants qu'ils permettent de juger des effets résultant des mesures d'économie appliquée en exécution du premier programme financier.

Au cours de la seconde moitié du XIX^e siècle, le système des subventions de la Confédération a pris rapidement de l'extension; il s'agissait d'une sorte de dédommagement en faveur des cantons en compensation des sources financières cédées par eux, surtout les recettes douanières. Les douanes ayant fortement augmenté et les recettes s'étant accrues au début du protectionnisme, la Confédération pouvait facilement faire face au subventionnement. Ces temps sont, hélas, passés. Il est vrai qu'actuellement les cantons continuent à s'efforcer de conserver l'appui financier de la Confédération pour une partie de leurs dépenses, d'autant plus que ces dernières ont augmenté par suite de la crise. Cependant, d'un autre côté, les recettes de la Confédération ont également diminué. C'est pourquoi une réduction des subventions fut réclamée de divers côtés.

La statistique pour 1934 reflète nettement ces deux tendances opposées. Selon le programme financier du 13 octobre 1933, les subventions versées en 1934 devaient être diminuées de 20 pour cent comparativement à ce qu'elles avaient été en 1932. A part quelques subventions fixées par la Constitution, quelques-unes seulement ne furent pas réduites, ainsi celles en faveur de l'assurance-maladie, les mesures destinées à combattre le chômage, et pour le ravitaillement en blé. Le but que s'était proposé le programme financier n'a nullement été atteint, au contraire, le nombre des subventions fédérales ordinaires et extraordinaires a encore augmenté. Alors qu'en 1932 le montant total des subventions s'élevait à 205 millions, ce chiffre passait à 245 millions en 1934, soit 40 millions de plus. Il fallait s'attendre à ne pas pouvoir réduire les subsides de l'Etat précisément en période de crise, car l'aggravation de la situation économique nécessitait un excédent de dépenses pour l'assistance-chômage et l'aide financière en faveur de branches économiques dans la gêne. La crise s'aggravant, il fallut également étendre l'aide en faveur de l'agriculture.

Le tableau ci-dessous permet de se rendre compte des effets divers qu'a eus le programme financier sur les différents groupes de subventions. Les subventions *ordinaires* ont été, en millions de francs:

Années	Politique sociale	Agriculture	Ravitaillement en blé	Instruction	Corrections de routes	Militaire, gymnastique	Commerce, transports, industrie	Régie des alcools	Divers **	Total
1913	0,5	4,4	—	5,8	5,8	2,5	3,3	—	2,5	24,8
1921	12,2	19,2	4,4	8,7	7,5	2,3	0,8	—	6,1	61,2
1924	12,5	9,6	6,7	8,6	5,9	4,8	1,1	—	11,0	60,2
1926	16,8	9,1	8,8	9,2	9,7	4,9	3,1	1,1	9,4	72,1
1928	20,2	8,9	11,7	9,8	11,8	4,8	1,9	0,7	9,7	79,5
1930	21,6	11,2	16,4*	10,9	15,6	5,4	2,7	1,2	12,3	97,3
1932	37,9	12,8	21,9*	14,5	18,2	5,1	2,1	2,5	14,3	129,3
1933	46,4	14,2	24,2*	13,6	18,0	4,5	3,4	17,1	13,2	154,6
1934	42,1	11,6	35,0*	12,0	19,2	4,1	3,1	12,0	19,3	158,4

Changement comparativement.

à 1932 en % : +11 —9 +60 —17 +6 —20 —48 +480 +35 +22

* Années de récolte : du 1er juillet au 30 juin.

** Chasse, protection des oiseaux, pêche, forêts, mensurations cadastrales, sciences, utilité publique, police, droit.

A part les subventions pour l'armée et la gymnastique, pour aucun des groupes mentionnés ci-dessus, la diminution de la subvention n'a dépassé 20 pour cent. Les dépenses pour l'instruction ont été fortement réduites; cependant la formation dans les arts et métiers ayant été étendue et à la suite du subventionnement de l'orientation professionnelle, la réduction n'a pas atteint la norme prévue. Les subventions ordinaires accordées à l'agriculture furent diminuées également, en particulier les dépenses pour l'amélioration du sol. Par contre, les dépenses effectuées pour le ravitaillement en blé et pour la régie des alcools ont augmenté, ce dont bénéficie l'agriculture. Comme nous le démontrerons plus loin, les dépenses extraordinaires en faveur de l'agriculture s'accrurent, augmentant ainsi dans une forte mesure la subvention en faveur des produits agricoles.

Dans le groupe des subventions accordées en faveur de la politique sociale, l'assurance-chômage et les assurances sociales figurent au premier rang; le solde fut affecté à l'œuvre de placement et pour la protection du travail. A la suite de la réduction des prestations, la subvention accordée aux assurances sociales a pu être réduite de 17,2 millions à 14,4 millions, tandis que les dépenses pour l'assurance-chômage augmentèrent de 20,1 à 26,9 millions à la suite du chômage sans cesse croissant. De 1933 à 1934, ces dépenses diminuèrent quelque peu, soit de 29,1 à 26,9 millions de francs, fait dû en partie à une légère diminution du nombre des chômeurs et d'autre part à l'aggravation des conditions de secours.

Comme le démontre le tableau ci-dessous, la part des divers groupes au total des subventions ordinaires est de :

Répartition en pour-cent des subventions.

Années	Politique sociale	Agriculture	Ravitaillement en blé	Instruction	Construction de routes et ponts	Militaire, gymnast.	Commerce, industrie, transports	Régie des alcools	Divers
1913	1,9	17,8	—	23,5	23,4	10,0	13,2	—	10,2
1921	19,7	31,3	7,2	14,3	12,2	3,8	1,4	—	10,1
1924	20,8	16,0	11,1	14,2	9,9	7,9	1,8	—	18,3
1928	25,4	11,2	14,7	12,3	14,8	6,1	2,4	0,9	12,2
1930	22,2	11,5	16,9	11,2	16,0	5,6	2,8	1,2	12,6
1932	29,3	9,9	16,9	11,2	14,1	3,9	1,6	2,0	11,1
1933	30,0	9,2	15,7	8,8	11,6	2,9	2,2	11,0	8,6
1934	26,6	7,3	22,1	7,6	12,1	2,6	2,0	7,6	12,1

Les dépenses pour des buts de politique sociale ont perdu de leur importance. Par contre, celles effectuées pour le ravitaillement en blé et le financement de la régie des alcools jouent actuellement un très grand rôle.

Les subventions extraordinaires ont augmenté dans des proportions beaucoup plus fortes encore que les subventions ordinaires. C'est là une conséquence naturelle de la diminution des subventions ordinaires.

Subventions extraordinaires.

	Assistance- chômage	Agriculture	Diverses actions d'entr'aide	Total des subventions extraordinaires	Total des subven- tions ordinaires et extraordinaires
	en millions de francs				
1920	17,5	—	33,7	51,2	95,3
1922	60,2	26,0	11,6	97,8	166,9
1924	17,8	0,2	2,7	20,7	80,9
1926	7,5	1,5	0,3	9,3	81,4
1928	0,6	1,4	—	2,0	81,5
1930	0,3	7,8	0,1	8,2	105,5
1932	6,3	12,2	3,3	21,8	151,1
1933	10,6	35,6	3,8	50,0	204,6
1934	12,2	51,7	23,0	86,9	245,3

Les dépenses pour l'assistance-chômage ont fortement augmenté. En ce qui concerne l'accroissement des subventions extraordinaires en faveur de l'agriculture, ce sont les décisions concernant l'aide que continuerait d'accorder la Confédération aux producteurs de lait, qui ont été déterminantes. Les dépenses pour l'industrie laitière ont passé de 9,9 millions (1932) à 34,7 millions. En ce qui concerne les autres œuvres d'entr'aide, il s'est agi en 1934 de l'aide accordée à l'industrie horlogère, à la broderie et à l'hôtellerie. La baisse des actions du Comptoir suisse d'escompte de Genève, qui atteignit 20 millions, porta un coup très rude à ces postes.

Sur le total des subventions ordinaires et extraordinaires, le 45 pour cent en chiffre rond, soit 110,3 millions, sont versés en faveur de l'agriculture (y compris les dépenses pour le ravitaillement en blé et la régie des alcools). On a dépensé 54,3 millions pour la politique sociale. Les autres postes ont très peu touché. Le commerce, les transports, l'industrie et les banques ont reçu 26 millions en chiffre rond, tandis que les dépenses pour l'instruction, la science et les arts se sont élevées à 13 millions de francs.

On a déjà souvent cherché à opposer les unes aux autres les subventions accordées aux diverses couches populaires, ceci pour bien démontrer que la majeure partie des subventions fédérales sont versées en faveur de l'agriculture et de la classe ouvrière. Il est difficile d'établir des comparaisons de ce genre, car de nombreuses dépenses consenties pour la politique sociale, par exemple pour l'assurance-maladie, ne sont pas faites uniquement en faveur des ouvriers, mais également pour d'autres milieux de la population. En outre, il ne faut pas oublier que l'œuvre des subventions n'a pas pour but d'accorder une aide de la même importance partout, mais bien d'atténuer les effets de situations particulièrement désespérées. Les dépenses effectuées en faveur de l'agriculture et pour la politique sociale ont une portée très vaste du point de vue économique et sont également utiles à d'autres milieux de la population.